

Note d'accompagnement : soutien psychologique ESSMS-COVID-19

Durant les premiers mois de la crise sanitaire Covid-19, les **Cellules d'urgence Médico-Psychologiques (CUMP)** ont répondu de manière efficace à la demande des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) qui les avaient sollicitées. Cependant, de nombreux ESSMS n'ont pas eu recours à cette offre de soutien psychologique par manque de connaissance du dispositif ou des moyens de la mobiliser.

La présente instruction vise donc à détailler les modalités de mobilisation des CUMP.

- **Le renforcement des CUMP dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19**

Pour permettre aux CUMP de contribuer à la réponse aux besoins de soutien psychologique des ESSMS, les concertations du Ségur de la santé ont adopté une mesure visant à renforcer les CUMP régionales et renforcées en psychologues et en infirmiers en réponse à la crise sanitaire actuelle.

Au vu du besoin fortement exprimé par les ESSMS, le **financement du renforcement** en temps de psychologue et infirmier **de ces 41 CUMP** a été accordé de façon anticipée pour être activé **dès novembre 2020**.

Fort de ces nouveaux recrutements actuellement en cours, une nouvelle organisation des CUMP se met en place à partir du maillage territorial existant, en lien avec les ARS, pour répondre à une demande qui a aujourd'hui évolué dans un contexte sanitaire Covid-19 inédit avec une extension de l'épidémie sur l'ensemble du territoire et un impact fort sur les personnels des structures de soins et notamment les ESSMS.

- **Le périmètre d'intervention des CUMP dans ce contexte**

L'intervention des CUMP dans ce contexte vise spécifiquement la **prévention des risques psychologiques liés à la situation épidémique**, en prenant en charge les traumatismes psychiques résultant d'événements collectifs **au plus près de l'événement**.

Elle vise précisément à prévenir et à traiter les réactions émotionnelles immédiates des personnes impactées **et favoriser un premier retour d'expérience** de ce qu'elles ont vécu afin de limiter l'installation de troubles psychiques.

Cette intervention n'a ainsi pas vocation à s'inscrire dans la durée ; si nécessaire, une orientation vers une prise en charge de suivi pourra être préconisée. Ainsi, l'intervention proposée par les CUMP se veut complémentaire des **outils existants** dont plateformes d'appel, dispositifs préexistants d'aller-vers, offre d'accompagnement collectif aux professionnels (supervision, groupes de paroles), offres de soutien psychologique aux personnes vulnérables, mobilisation des équipes mobiles de psychiatrie de la personne âgée.



Le document de présentation des services fournis sur le territoire national par les CUMP aux ESSMS dans le cadre de la crise COVID-19 ainsi que de la procédure permettant d'y recourir est joint à la présente note. Il a été conçu de façon à pouvoir solliciter la CUMP sous la responsabilité de la direction le plus souvent : à cet effet, il est demandé à chaque ARS de communiquer aux structures les coordonnées de leur CUMP référente.

- **Destinataires de la fiche annexée**

Cette fiche est élaborée à l'attention des équipes de direction des ESSMS afin qu'elles se l'approprient d'une part pour toute demande institutionnelle et d'autre part pour relayer l'information à leurs équipes pour d'éventuelles demandes individuelles concernant des troubles réactionnels à la crise sanitaire COVID-19.

Annexé à cette note :

Document de présentation des services proposés sur le territoire national par les CUMP aux ESSMS dans le cadre de la crise COVID-19

